

# Conditions Générales de Vente CGV

## I. A propos de nous

La Société SASU NAT'EV est une SOCIÉTÉ de 333 euros de capital, dont le siège social se situe 8 grande rue 86270 Lésigny et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers, sous le numéro 98292843400017. Contact téléphonique : 0664148139

La Société commercialise, les produits du tarif en cours.

## II. Préambule

Les CGV encadrent les conditions dans lesquelles la Société vend ses Produits à ses Clients Professionnels et Consommateurs.

Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par la Société.

Elles sont systématiquement communiquées au Client qui en fait la demande.

En cas de modification ultérieure des CGV, le Client est soumis à la version en vigueur lors de sa Commande.

## III. Définitions

“Client” désigne le Professionnel ou le Consommateur ayant passé Commande d'un Produit vendu.

“Commande” désigne toute commande passée par le client;

“Produits” désigne les choses matérielles pouvant faire l'objet d'une appropriation et qui sont proposées en vente.

“Professionnel” désigne l'acheteur personne morale ou physique qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ;

“Société” désigne la Société SASU NAT'EV, plus amplement décrite à l'article I des présentes ; et “Client” désigne toute personne morale ou physique qui passe commande;

## IV. Commandes

Toute Commande ne peut être réalisée que lorsque le client s'est totalement identifié.

Les commandes peuvent être transmises directement par le client ou par l'intervention d'un agent commercial ou commercial intégré. La Société pourra faire bénéficier le Client de réductions de prix, remises et rabais en fonction des accords conclus.

## V. Produits et prix

Les Produits faisant l'objet des CGV sont ceux qui figurent sur le tarif.

La vente s'opère dans la limite des stocks disponibles de la Société. Cette dernière ne peut être tenue responsable des ruptures de stock ou de l'impossibilité de vendre un Produit dont le stock est inexistant.

## VI. Conditions de paiement

Sauf dispositions contraires, toutes les ventes sont payées Par virement sur le compte Qonto à la date d'échéance qui figure sur la facture.

Certain client ont la possibilité de payer par virement Sous 7 jours en appliquant un escompte de 2%

En fonction de la nature ou du montant de la Commande et surtout pour les 1 ères commandes, la Société reste libre d'exiger un acompte ou le paiement de l'intégralité du prix lors de la passation de la Commande ou lors de la réception de la facture.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Produits à la date convenue sur la facture, le Client Professionnel devra verser à la Société une pénalité de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité par le Client Professionnel produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

La pénalité due par le Client, Professionnel ou Consommateur, est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## VII. Livraison

Les Produits sont livrés exclusivement dans les zones géographiques suivantes :

– France métropolitaine.

La Société s'engage à fournir tous les efforts matériels et humains pour faire livrer les Produits dans les meilleurs délais ( entre 5 et 7 jours). Ceux-ci peuvent varier en fonction de zone géographique du Client, du mode de livraison choisi ou encore du Produit commandé.

En cas de dépassement de la date limite de livraison de 2 semaines, hors cas de force majeure, le Client pourra demander la résolution du contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, après avoir enjoint à la Société, selon les mêmes modalités, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, et si la Société ne s'est pas exécutée.

Dans ce cas, le Client sera remboursé dans un délai de 30 jours si un paiement a déjà été effectué.

Dans le cas où la livraison serait impossible, du fait d'une erreur sur l'adresse indiquée par le Client, la Société contactera le Client le plus rapidement possible afin d'obtenir une nouvelle adresse de livraison et les éventuels frais de livraison supplémentaires seront à la charge du Client.

En outre, la responsabilité de la Société ne peut être engagée pour des motifs liés au dépassement des délais de livraison :

– en périodes de forte demande, telles que les périodes de fêtes de fin d'année,  
– pour des délais provoqués par des motifs de force majeure, c'est à dire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de sa volonté,

– pour des faits imputables exclusivement au transporteur chargé de la livraison.

La livraison est effectuée, en fonction du choix du Client et selon les prix indiqués : – à l'adresse indiquée par le Client lors de sa Commande.

## VIII. Réclamation

Pour toutes les Commandes réalisées, le Client dispose d'un droit de réclamation de 7 jours à compter de livraison du Produit. Il lui appartient de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises lors de la livraison, les Produits sont réputés conformes à la Commande.

Pour exercer ce droit de réclamation, le Client doit faire parvenir à la Société, à l'adresse [dario.naturevidence@gmail.com](mailto:dario.naturevidence@gmail.com), une déclaration dans laquelle il exprime ses réserves et réclamations, assorties des justificatifs y afférents (bordereau de réception contresigné par le transporteur, photographies...) Une réclamation ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus ne pourra être acceptée.

La Société réparera, remplacera ou remboursera le Produit ou ses composantes dans les plus brefs délais et à ses frais, sous réserve de la possibilité matérielle de réparer le Produit ou de sa disponibilité en stock.

## IX. Retour produits

Pour exercer un retour de produits , le client envoie une demande avec la cause de la demande de retour.

En cas de raison légitime la société communiquera une adresse pour le retour des produits.

Les Produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 7 jours à compter de l'accord de retour . Les coûts directs de renvoi restent à la charge du client .

Il sera remboursé dans les 14 jours suivants la réception des produits après vérification de leur état. Dans le cas bien entendu où les produits ont déjà été payés par le client.

## X. Transfert des risques et de propriété

La Société conserve un droit de propriété sur les Produits vendus jusqu'au complet paiement du prix par le Client. Elle peut donc reprendre possession desdits Produits en cas de non-paiement. Dans ce cas, les acomptes versés resteront acquis à la Société au titre d'indemnisation.

Pour les Clients Professionnels, le transfert des risques au Client s'opère dès la remise des marchandises au transporteur par la Société. Pour les Clients Consommateurs, le transfert des risques s'opère à la livraison.

## XII. Garanties légales

Les Produits vendus par Natur-evidence SAS sont garantis conformément aux dispositions légales du Code de la consommation et du Code civil telles que reproduites ci-dessous :

Article L.211-4 du Code de la consommation : “Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.”

Article L.211-5 du Code de la consommation: “Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l’usage habituellement attendu d’un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l’acheteur sous forme d’échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu’un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l’étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d’un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l’acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.”

Article 1641 du Code civil : “Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l’usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l’acheteur ne l’aurait pas acquise, ou n’en aurait donné qu’un moindre prix, s’il les avait connus.”

Tout Produit revendu altéré, modifié ou transformé n’est pas couvert pas la garantie.

Celle-ci est limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d’un vice. Elle est exclue en cas de mauvaise utilisation ou d’utilisation anormale du Produit ainsi que dans le cas où le Produit ne respecterait pas la législation du pays dans lequel il est livré.

Le Client devra informer la Société de l’existence des vices dans un délai de deux ans. La Société fera rectifier les Produits jugés défectueux dans la mesure du possible. Si la responsabilité de la Société est retenue, la garantie est limitée au montant payé par le client pour la fourniture des Produits.

Le remplacement des Produits n’a pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

### XIII. Modifications

La Société se réserve le droit de modifier les CGV sauf pour les clients en contrat annuel ou les nouvelles CGV s’appliqueront l’année suivante.

Lorsqu’une Commande est passée, l’Utilisateur est soumis aux stipulations énoncées par les CGV en vigueur lors de la passation de la Commande.

### IX. Responsabilité

la Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards de livraison pour des motifs qui échappent à son contrôle, indépendants de sa volonté, imprévisibles et irrésistibles ou dont la faute ne peut lui être imputable.

### X. Propriété intellectuelle

La marque, le logo, et la charte graphique sont des marques déposées auprès de l’INPI et des oeuvres de l’esprit protégées au titre du droit d’auteur, dont la propriété revient exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu’elle soit partielle ou intégrale doit être dans le but de promouvoir ou valoriser les produits de la société ou d’en accélérer les ventes.

### XI. Clause attributive de compétence

Le droit régissant les CGV est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la Société et un Utilisateur lors de l’exécution des présentes fera l’objet d’une tentative de résolution à l’amiable. A défaut, les litiges seront portés à la connaissance des tribunaux compétents de droit commun.

### XVIII. Acceptation des CGV/CGU

Le Client ou l’Utilisateur accepte expressément les CGV.

Le Client reconnaît avoir eu connaissance des informations et renseignements prévus aux articles L.111-1 à L.111-7 du Code de la consommation, et notamment :

- les caractéristiques essentielles du Produit ;
- le prix des Produits ;
- la date ou le délai auquel la Société s’engage à fournir le Service ;
- les informations relatives à l’identité de la Société (coordonnées postales, téléphoniques, électroniques) ; – les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ; – la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;